CHAVEIGNES

En direct de la Mairie

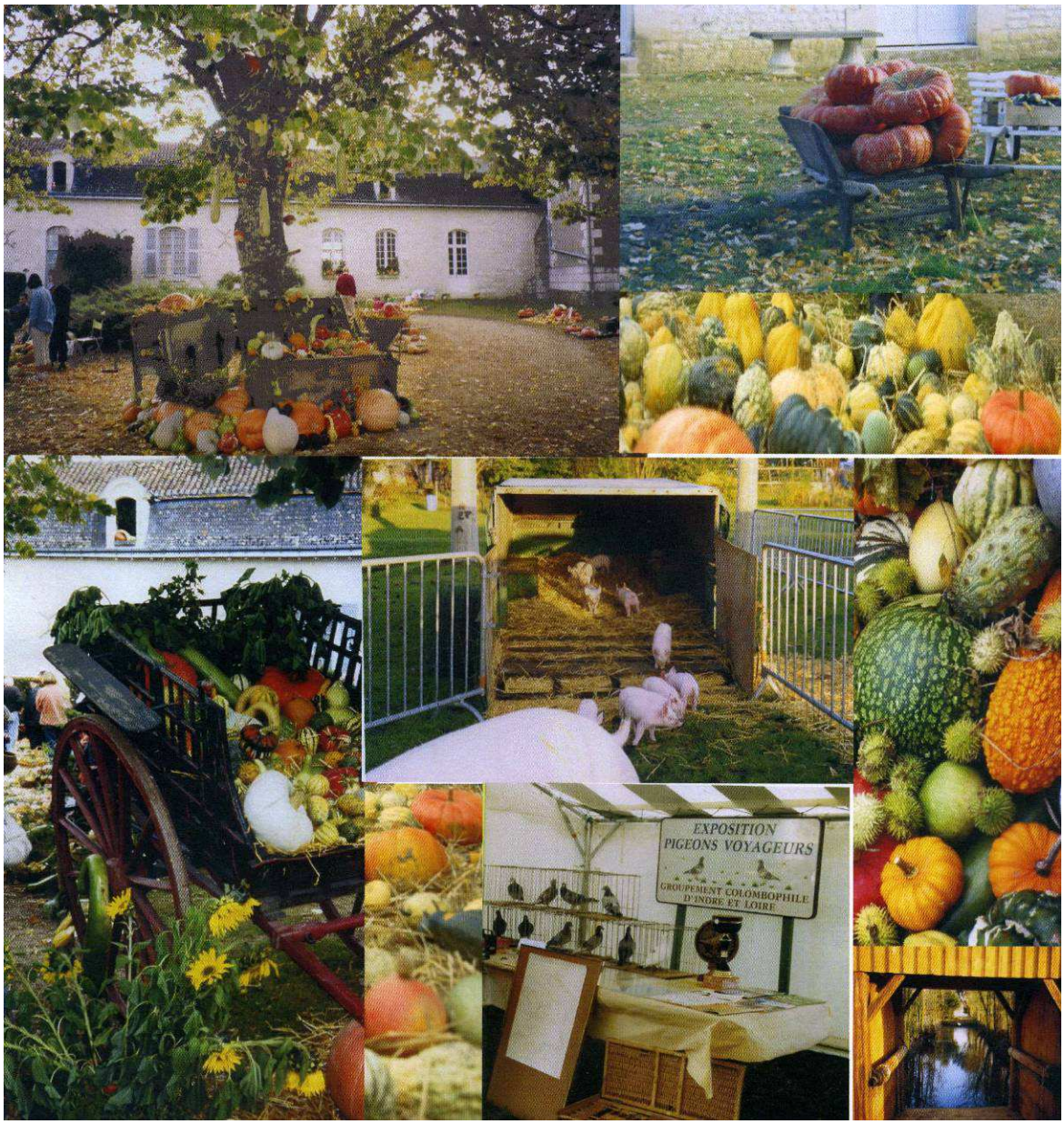

Numéro 21 – décembre 2005
… En direct de la Mairie
Périodique d'informations municipales

MOT DU MAIRE

Encore une année sèche, encore une année qui nous a semblé à tous passer trop vite. « Ainsi va la vie !! ». Mais parlons un peu de cette vie Chaveignaise 2005 :

- ✓ programme routes, chemins, trottoirs,
- ✓ écoulement des eaux pluviales,
- ✓ plantations (remembrement),
- ✓ achats divers pour le fleurissement, la cuisine, la salle des fêtes,
- ✓ cuisine dans la salle des fêtes,
- ✓ décorations de Noël,
- ✓ matériels pour nos agents,
- ✓ étude de faisabilité du lotissement à Champvent,
- ✓ échanges, achats, révisions des chemins et terrains,
- ✓ manifestations traditionnelles avec notre Marché Fermier – Marché Gourmet (10 ans l'an prochain), 14 juillet, 11 novembre, arbre de Noël et celles organisées par nos associations …

Toutes ces choses qui contribuent à la vie communale et merci à tous ceux qui y ont contribué.

Quelques mots sur l'avenir, dans l'espoir de l'obtention de subventions pour mener à bien nos projets :

- ✓ agrandissement du cimetière,
- ✓ suite des travaux de voiries, trottoirs … ,
- ✓ aménagement de certaines zones sensibles à urbaniser,
- ✓ amélioration du service incendie, de l'éclairage public … ,
- ✓ élaboration du PLU : les deux prochaines années seront consacrées à la réflexion et à la mise en place de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), lourde tâche mais ô combien intéressante d'imaginer l'avenir de notre territoire, sans oublier que nous nous intégrons dans une vie communautaire avec le Pays du Richelais.

Bref, comme vous pouvez le voir, encore bien des choses sont à mettre en œuvre et place.

Enfin et avant tout, en cette fin d'année, je voudrais souhaiter à tous de bonnes fêtes et une heureuse année 2006. Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous convier le vendredi 20 janvier 2006 à 19 h 00 à la salle des fêtes aux vœux de la commune. Nous partagerons cet instant convivial autour de la galette et du pot de l'amitié. Ce sera pour nous l'occasion de souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux habitants et de remercier nos associations qui oeuvrent pour notre vie communale.

Le Maire,

Philippe DUBOIS

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Le Conseil Municipal donne acte du compte administratif

Section de fonctionnement
Résultat reporté (excédent) ..... 109 655.93 €
Dépenses..... 213 288.46 €
Recettes ..... 285 203.76 €
Résultat de clôture (excédent) ..... 181 571.23 €

Section d'investissement
Résultat reporté (déficit) ..... 138 518.93 €
Dépenses ..... 246 193.19 €
Recettes ..... 363 618.84 €
Résultat de clôture (déficit) ..... 21 093.28 €

Restes à réaliser
Dépenses ..... 140 000.00 €
Recettes ..... 22 900.00 €

Il décide l'affectation du résultat excédentaire pour un montant de 155 594.00 €uros.

BUDGET PRIMITIF 2005

Il décide de voter le budget primitif 2005 comme suit :

Section d'exploitation :
équilibrée en recette et en dépense à ..... 299 769.00 €
Section d'investissement
équilibrée en recette et en dépense à ..... 299 594.00 €

TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Il décide de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation ..... 8.25 % Taxe foncière (bâti) ..... 11.38 % Taxe foncière
(non bâti) .. 33.70 % Taxe professionnelle ..... 7.04 %

SERVICE ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Il donne acte du compte administratif du service assainissement :

Section de fonctionnement
Résultat reporté (excédent) ..... 0.00 €
Dépenses..... 53 828.19 €
Recettes ..... 88 573.72 €
Résultat de clôture (excédent) ..... 34 745.53 €

Section d'investissement
Résultat reporté (déficit) ..... 47 802.40 €
Dépenses ..... 23 422.94 €
Recettes .....65 895.34 €
Résultat de clôture (déficit) ..... 5 330.00 €

Restes à réaliser ..... néant

Il décide l'affectation du résultat excédentaire pour un montant de 5 330.00 €.

SERVICE ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2005

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2005 comme suit :

Section d'exploitation :
équilibrée en recette et en dépense à ..... 95 088.53 €
Section d'investissement
équilibrée en recette et en dépense à ..... 29 430.00 €

NON-VALEUR

Le Conseil Municipal accepte les non-valeurs pour un montant de 136.59 €uros (Références 2001-3-54-129) et 140.31 €uros (Exercice 2002 – T43) ainsi que les non-valeurs relatives à l'assainissement collectif - année 2004 pour un montant total de 1 321.53 €uros.

MARCHÉ FERMIER : RÉGIE

Joël AMIRAULT reste régisseur titulaire pour les emplacements des exposants du Marché Fermier - Marché Gourmet, Françoise MANCEAU et Alain MONTAS restent régisseurs suppléants. Les tarifs sont identiques : emplacement sans électricité - 20 €uros, emplacement avec électricité - 23 €uros et emplacement pour les associations et les personnes qui tiennent une buvette - 76 €uros

PARTICIPATION A L'ECOLE PRIVEE DE RICHELIEU

Le Conseil Municipal décide de verser 2 000 €uros à l'APEL du Sacré Cœur de Richelieu et non à l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu comme il est inscrit au budget : 9 voix pour, 1 contre, 2 non exprimés et 1 pour une subvention de 1 000 € à l'APEL du Sacré Cœur de Richelieu et 1 000 € à l'APE de l'école publique de Richelieu.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal est informé du montant de la subvention attribuée au titre du Fond Départemental d'Aide aux Communes Rurales soit 3 761.00 €uros,

MATÉRIEL

Le conseil municipal décide l'achat de quatre tables de pique-nique pour un prix unitaire de 194.90 € HT et d'une débroussailleuse.

EMPLOYÉS COMMUNAUX

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal décide à compter du 1er avril 2005 de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet et de supprimer le poste d'agent d'entretien qualifié d'une durée hebdomadaire de 24 heures préalablement créé.

VOIRIE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité de reprise de possession par le département de la voirie communale allant de la Route de L'Ile-Bouchard à « La Hubertière » et celle allant du cimetière à la route menant à Champigny Sur Veude (en prolongement de la RD 361 devenu récemment départementale).

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux d'éclairage public « La Forge » pour un montant de 3 491.95 € HT. Une subvention sera demandée auprès du SIEIL.

« LA HUBERTIERE »

Il décide de demander le remboursement à la commune de Champigny Sur Veude des travaux réalisés sur son territoire au lieu-dit « La Hubertière » suivant l'état du détail des travaux établi par l'Entreprise GFTP pour un montant de 2 697.79 €uros pour 266 m² de surface.

ETUDE DES EAUX PL UVIALES

Vu le devis supplémentaire relatif à l'étude des eaux pluviales où il n'est prévu qu'un seul bassin au niveau de « La Grenouillère » au lieu de deux. Cette estimation s'élève à 4 066.40 € TTC et des démarches entreprises auprès des divers propriétaires qui acceptent de céder les terrains nécessaires pour la réalisation de deux bassins, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'achat des terrains et la réalisation éventuelle d'un seul bassin. Il décide que le choix du projet soit étudié en même temps que le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE « LA GRENOUILLERE »

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'extension du réseau d'élec -tricité pour la parcelle ZN 49 sous réserve et au moment de la construction d'une habitation et décide de demander une participation au propriétaire dans le cadre de la loi PVR. Le coût de l'opé -ration, estimé par le SIEIL, s'élève à 17 800 €uros financé à hauteur de 70% par ce syndicat.

REFECTION DE LA VOIRIE « PURZON » DANS LE CADRE DU REMEMBREMENT

Le Conseil Municipal est informé qu'une subvention départementale de 35 % est encore accordée pour l'année 2006 à la Commune de Chaveignes pour les travaux de voirie. Il approuve le programme de travaux de voirie au lieu-dit « Purzon » qui doit entraîner une dépense H.T. de 31 884.80 €uros, sollicite du Conseil Général le bénéfice d'une subvention au taux maximal, accepte le financement de l'opération suivant :

Dépense ----------38 300.00 €

Recette
Subvention du Conseil Général 35% ----------11 200.00 €
Autofinancement ----------27 100.00 €

INTERCOMMUNALITE

SATESE : AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les modifications statutaires votées par le comité Syndical du SATESE 37 : compétence « assainissement non collectif » (apporter une aide technique aux membres en matière de contrôle d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur) avec le retrait des communes du canton de L'Ile-Bouchard, membres de la Communauté de Communes du Bouchardais, l'adhésion de la Communauté de Communes du Bouchardais en lieu et place des communes du Canton de L'Ile-Bouchard, le retrait des communes de Lignières de Touraine et de Vallères avec effet le 1er janvier 2004 et l'adhésion du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Vallères/Lignières (SIEAVL) en lieu et place des communes de Lignières de Touraine et de Vallères, avec effet au 1er janvier 2004.

SATESE : AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU SPANC ET DELEGATION DE CE SERVICE

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du SATESE 37 adoptées par le Comité Syndical et décide la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) (Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur et entretien des systèmes d'assainissement non collectif) avec date d'effet au 31 décembre 2005, décide de confier le SPANC au SATESE 37 et pour ce faire de lui déléguer les compétences contrôle des installations d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur et entretien des installations d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur, précise que la présente délibération confirme les précédents transferts de compétences au SATESE 37 relatifs à l'assainissement collectif et à la gestion de l'élimination des matières de vidanges des dispositifs d'assainissement non collectif.

ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COUT DE L'EAU

Le Conseil Municipal décide de ne modifier ni le prix du m3 d'eau et ni celui de l'abonnement dont les montants restent inchangés

CONVENTION RELATIVE A L'IMPASSE DE LA PALINIÈRE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention relative à l'impasse de la Palinière, parcelle AB 158, où se situe un poste de refoulement avec les propriétaires, approuve l'acquisition amiable de la surface d'implantation du poste de refoulement avec ses appareils sur la parcelle AB 158.

STATION DE RICHELIEU TABLE D'EGOUTTAGE

Le Conseil Municipal est informé de la facture de la table d'égouttage pour la station de Richelieu qui s'élève à 4 161.11 €uros HT (contribution communale suivant convention).

SALLE DES FETES

VITRIFICATION DU PARQUET

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise LHUILLIER pour la vitrification du parquet de la salle des fêtes. Les travaux s'élèvent à 2 741.23 € TTC.

LOGEMENT

TRAVAUX AU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de couverture au bâtiment de la cure pour un montant 13 645,50 € HT et demande ne subvention auprès du Conseil Général.

PROGRAMMATION LOGEMENTS SOCIAUX

Deux lots du lotissement de Champvent pourraient être réservés à la construction de deux logements sociaux. Deux solutions sont envisageables soit la commune est maître d'ouvrage soit elle confie l'opération à un organisme (OPAC ou Touraine Logement).
Dans ce dernier cas la commune devra donner les terrains et ne sera plus propriétaire. Le Maire présente les orientations de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu dans le cadre du Plan Local de l'Habitat. La proposition n° 2 semble être réalisable sur la commune. Le Conseil Municipal décide de programmer un logement social pour 2007 et un pour 2008.

LOCATION D'UN LOGEMENT

Le Conseil Municipal est informé de la location du logement attribué à Madame MAUPOINT,

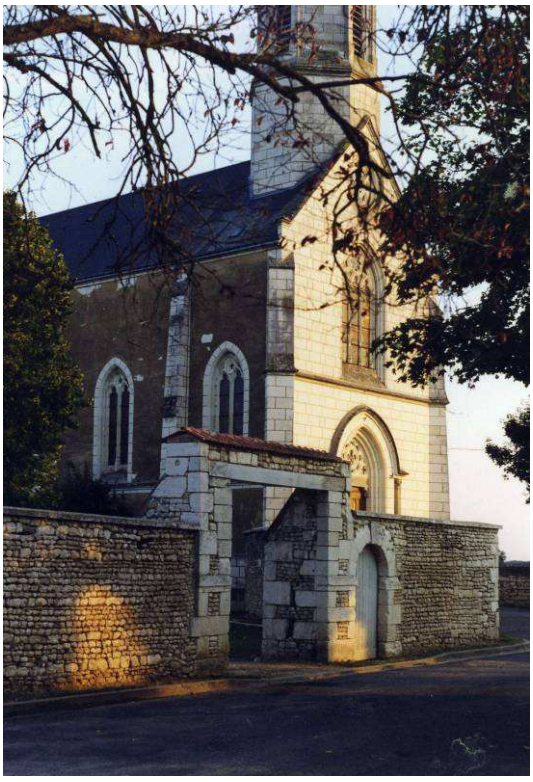

URBANISME

CHOIX DE GESTION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de prescrire l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire communal, de demander au préfet l'association des services de l'Etat et la mise à disposition gratuite des services de la direction départementale de l'équipement pour assurer le conseil de procédure et la conduite d'étude d'élaboration du P.L.U, de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune.

PLU : GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil municipal adopte le principe de participer au groupement de commandes constitué avec les communes de Braslou, Braye Sous Faye, Courcoué, Faye la Vineuse, Gizeux, Luzé et La Tour-Saint-Gelin. Il désigne Madame Marie-Laure GIRAULT PILLAUT, maire de Faye la Vineuse comme coordonnateur (elle sera chargé de lancer la consultation) et élit Monsieur Philippe DUBOIS membre titulaire et Mme Francine THIOT membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement

PLU : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal est informé du résultat de l'appel d'offres relatif à l'élaboration d'un PLU sur la commune. Le coût serait de 17 000.00 €uros HT.

COMMISSION D'URBANISME

Sont élus membres de la commission d'urbanisme: Philippe DUBOIS, Christian DAMOUR, Francine THIOT, Denis DECESVRE, Eric DEVIJVER ,Roger DUPRÉ, Françoise MANCEAU.

AVIS SUR DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME

Le Conseil Municipal

✓ donne un avis favorable au projet relatif à la construction d'une résidence hôtelière de tourisme et décide l'extension de la zone constructible sur la surface de la réalisation de ce projet. Il considère que ce projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages car des habitations se trouvent à proximité immédiate de ce terrain

✓ considère que l'opération relative à la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle ZN 51 à « La Grenouillère » est de l'intérêt de la commune, afin d'éviter une diminution de la population communale et qu'elle ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages car des habitations se trouvent à proximité immédiate de ce terrain. En ce qui concerne les travaux d'extension du réseau en eau potable, il décide qu'une PVR soit envisagée. Son montant sera calculé au moment de la réalisation du projet. Il émet donc un avis favorable à cette demande de Certificat d'Urbanisme.

PROJET

PROJET DE LOTISSEMENT AU LIEU-DIT « CHAMPVENT » : CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

✓ Le Conseil Municipal accepte les conditions du contrat contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif du projet de lotissement au lieu-dit « Champvent » établi par la Direction Départementale de l'Equipement. La mission concerne l'ensemble des prestations intellectuelles nécessaires à l'étude de faisabilité pour la création d'un lotissement communal. Elle s'élève à 1 415.81 €uros HT.

✓ Le Conseil Municipal est informé des scénarios proposés par la DDE pour le lotissement au lieu-dit « Champvent ». Le Conseil Municipal désire la réalisation d'une route d'accès au chemin rural 41 et que les terrains pour les logements sociaux fassent au minimum 700 m² Un échange de même superficie d'environ 270 m² serait possible avec Monsieur CANESSE, propriétaire riverain pour un meilleur accès et une meilleure répartition des lots.

✓ Mme DUBREUIL, représentante de la Direction Départementale de l'Equipement, présente le projet de lotissement de Champvent. Ce projet est situé en limite de zone urbanisée et serait donc réalisable sur la parcelle ZM 23 de 11 300 m² appartenant à la Commune. On accède à cette parcelle par la rue de Champvent ou le CR 41.
Trois solutions sont proposées avec les estimations suivantes :

1 – 8 lots pour un coût de 188 400 € soit 23 550 € le lot
2 – 9 lots pour un coût de 184 400 € soit 20 500 € le lot
3 – 9 lots pour un coût de 190 800 € soit 21 200 € le lot

Dans ces estimations sont prévus la voirie, les espaces verts et les réseaux électricité, eaux potable, eaux usées, télécommunications auxquelles il faut rajouter la maîtrise d'œuvre, le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, le coordonnateur, les frais de géomètre et de dossier. La construction du réseau d'eau pluviale est estimée à 65 000 €. (cf. Saunier Techna CR 41)
L'étude du lotissement et l'exposé ne sont qu'une approche de faisabilité. Aux vues des questionnements, des aménagements devront se faire.

✓ Le Conseil Municipal émet une préférence pour la proposition numéro 3 mais désire que les terrains destinés aux logements sociaux soient plus grands (750 m²), garder la possibilité d'échange de terrain avec M. CANESSE, savoir si la largeur de voirie du CR 41 est suffisante pour assurer une circulation en toute sécurité en cas d'accès direct aux 2 lots qui bordent ce chemin, connaître la possibilité : d'évacuer les eaux usées par la parcelle ZM 34 ainsi que les eaux pluviales jusqu'au Mâble en passant une convention avec M. Hodelin et de déplacer la réserve incendie sur la parcelle ZM 34, qu'une analyse prospective soit réalisée avec plus de précisions sur les coûts des différents travaux.

PROJET D'ACQUISITION DUN NOUVEAU TERRAIN A CHAMPVENT

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la totalité de la parcelle sise à Champvent et cadastrée ZM 34 d'une superficie de 17 861 m² au prix de 1.23 €uros le m² soit 22 000 €uros au total. Cette transaction aura lieu au 1er trimestre 2006 et les dépenses prévues au budget primitif 2006.

DIVERS

CULTURES D'ORGANISME GENETIQUEMENT MODIFIE

Le Conseil Municipaldonne son accord pour interdire les essais et cultures d'OGM de plein champ sur la commune.

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS DE RANDONNEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les conditions de la convention relative à la mise en place d'un parcours de randonneurs : « Le département autorise la libre circulation des randonneurs sous le pont de la RD 357 et sur la parcelle ZN3 lui appartenant. La commune est autorisée à réaliser, éventuellement, sous son contrôle et agrément, le balisage. Le sentier visé est destiné exclusivement aux piétons.»

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal décide d'organiser une randonnée pédestre le matin du 14 juillet 2005 comme les années précédentes, avec repas et différentes animations dans l'après-midi. Monsieur DECESVRE se propose pour organiser cette journée conviviale.

DECORATIONS DE NOEL

Jean-Jacques BOISDY présente les possibilités pour compléter les illuminations de Noël. Il propose l'achat d'un motif de traverse de route, 3 motifs à fixer sur poteau et un cordon lumineux. Le Conseil Municipal accepte ces acquisitions.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal accepte l'agrandissement du cimetière communal et décide de déposer un dossier de demande de subvention.

CHOIX DE RESPONSABLES POUR LE SUIVI DE L'EMPRUNT DES CHAPITEAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU

En cas d'emprunt par la Commune de Chaveignes, le Conseil Municipal désigne Jean-Jacques BOISDY et Richard DELAGARDE responsables des chapiteaux de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu. En cas d'absence, le Maire est suppléant.

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal décide de vendre 7.60 €uros le stère de peuplier coupé. Pour information,

CIMETIÉRE : TARIF DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal décide que la totalité des produits de concession de cimetière sera versée dans le budget de la commune. Il fixe les tarifs des concessions d'environ 1 m² comme suit : trentenaire - 36 €uros et cinquantenaire - 45 €uros. Le tarif des concessions d'environ 2 m² reste inchangés.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Le Conseil Municipal accepte les clauses de la convention relative à la lutte contre les ragondins et les rats musqués au niveau départemental. Ce document est conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Richelieu, la commune de Chaveignes et le piégeur responsable communal. Il désigne Monsieur VAUCELLE André, piégeur responsable sur la Commune de Chaveignes.

QUELQUES RECOMMANDATIONS COMMUNALES

Depuis plusieurs années, une large part de notre budget est consacrée à l'entretien de notre voirie, chemins, fossés …

Soyons tous attentifs aux efforts consentis.

Pour ce faire :

✓ respectons de notre environnement en évitant une vitesse et/ou un tonnage excessifs.

✓ élaguons nos arbres

✓ favorisons les écoulements d'eau

✓ faisons attention à nos murs effondrés.

De même, une tolérance est accordée dans notre milieu rural pour le brûlage de végétaux (sans emballages plastiques et autres polluants). Ceci est à pratiquer qu'en cas de dernier ressort, faute de moyen pour les évacuer à la déchetterie, avec un maximum de sécurité et de tolérance pour son voisin.

Par ce biais, chacun contribuera à mieux vivre quotidiennement à Chaveignes.

ETAT CIVIL

Naissances

Emy DAMOUR
née le 15 mars 2005
à Châtellerault (Vienne)

Béverley GAUDIN
née le 27 mai 2005
à Tours (Indre-et-Loire)

Flavie RANCHER
née le 28 novembre 2005
à Châtellerault (Vienne)

Mariage

Felipe Jose BUESO FELIPE et
Marie-Ange LAGROY de CROUTTE de SAINT MARTIN

Sylvain BERTIN et Sandra POTTIER

William LETEUIL et Lisette DREUX

Décès

Jeanne DEBLAIS
Nicole RÉBILLON
Bernard GUÉRIN
Raymond BERGER
Henri GIBAULT
Didier DELAUNAY
Martine LAURIN
Odile LECLERC

Club de la Bonne Entente

Le Club des Aînés Ruraux de Chaveignes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2006 et serait heureux d'accueillir de nouvelles personnes.

Son assemblée générale aura lieu le mercredi 25 janvier 2006 à 14 h 00 à la salle des fêtes de Chaveignes.

Chaque année, nous organisons des repas.

Notre prochain concours de belote aura lieu le samedi 04 février 2006 à partir de 13 h 30 à la salle des fêtes de Chaveignes.

Bonne année à tous.
Le Bureau

Association de la chasse

En 2005, elle se compose de 14 chasseurs et d'un bureau de 6 membres : un président, un vice-président, un trésorier et trois membres actifs. Cette association est déclarée à la Sous-préfecture de Chinon. Son siège social est à la mairie. Ses statuts sont bien précis.
80 faisans ont été lâchés pour la reproduction. Nous devons les respecter. Cette année, le GIC nous a accordés deux chevreuils. Comme les années précédentes, un repas sera probablement organisés et les propriétaires seront invités.

Le président
André VAUCELLE

Association Sportive de Chaveignes

Une nouvelle année va commencer. L' Association Sportive de Chaveignes vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2006.

Une bonne nouvelle en juillet 2005 : un ancien joueur revient voir le président pour remettre l'équipe de football sur pieds : des paroles, des réunions de l'attente, l'équipe des seniors repart droit au but, chaussures aux pieds. Vingt licenciés arrivent des environs de Chinon. Nous pensons obtenir la 4è ou 5è place du tableau en décembre.

Notre souhait serait d'avoir plus de visiteurs le dimanche au stade pour refaire revivre à fond notre équipe. Nous comptons tous sur votre soutien pour notre 7è vide greniers – brocante en 2006 (la date est à déterminer).

A Bientôt
Salutations sportives.
Pascal NAVEAU et son bureau

Le Comité des Fêtes

Arbre de Noël 2005

Pour cette nouvelle année, nous vous présentons nos meilleurs vœux et remercions tous ceux qui ont participé à nos manifestations et à l'arbre de Noël. Nous espérons que de nouvelles personnes se joindront à notre association lors de l'assemblée générale qui aura lieu à la salle des fêtes de Chaveignes le 24 février 2006 à 19 h 30.

Les manifestations en 2006 :

samedi 18 mars : dîner dansant avec couscous à la salle des fêtes de Richelieu

samedi 17 juin : feu de Saint Jean, feu d'artifice, bal gratuit avec Alain Feuillet et concours de pétanque dans l'après-midi

Un voyage est prévu. Nous espérons donner une date prochainement.

Nous remercions la commune pour la subvention donnée pour notre feu d'artifice et l'arbre de Noël. Le comité des fêtes loue de la vaisselle à 30 centimes le couvert.

Nous espérons que l'assistance sera toujours plus nombreuse pour nos manifestations de 2006

L'ensemble du comité des fêtes, le bureau et ses membres vous dit à bientôt

Le président,
Alain MONTAS

LA PAROISSE

SAINT VINCENT DE PAUL

La paroisse Saint Vincent de Paul a deux priorités :

1) La beauté de la Liturgie de la Messe, sommet de notre vie chrétienne, comme vient de le rappeler un Synode des Evêques à Rome pour clôturer l'année de l'Eucharistie.

Horaires des Messes :

- ✓ samedi soir à 18h30 à L'Ile-Bouchard
- ✓ dimanche 9h30 dans les villages et 11h15 à Richelieu.
- ✓ chaque 1er mardi du mois à la Maison de retraite de Richelieu,
- ✓ tous les jeudi à 10h en tournant dans les villages,
- ✓ tous les vendredi à Richelieu à 11h.

Les Messes du dimanche à Chaveignes en 2005-2006 : 16 octobre (Marché Gourmand), 1er janvier, et 28 mai. Signalons enfin la belle présentation du sarcophage retrouvé au rond-point de la déviation, dans la pièce à droite en entrant dans l'église.

2) Les enfants et les jeunes sont la deuxième priorité.

Suite aux nombreuses inscriptions au catéchisme (à partir de 3 ans avec l'Eveil à la Foi), des nouvelles équipes ont dû être crées et un nouveau parcours a été choisi par les catéchistes. « KT Vacances » a réuni 40 enfants pendant les vacances de la Toussaint. Rendez-vous aux vacances de février! (Anne de Montgolfier 02.47.95.78.07)

Les collégiens, des 6èmes qui préparent leur Profession de Foi aux Frat's 5-3 qui préparent leur Confirmation, ont pu participer à un Week-end en novembre, à Marigny-Marmande, pour découvrir la culture des truffes, et un nouveau saint : Charles de Foucauld. Le Week-End collégiens de fin d'année, ouvert à tous, sera à Saumur auprès de Ste Jeanne Delanoue, avec la visite du Musée des blindés.

L'aumônerie des lycéens, le groupe NRj, Nouvelle rencontre jeunes, prépare pour les vacances de Pâques un pèlerinage sur les chemins de Saint Jacques, avec le Père Eric Longuemare 02 47 58 79 40.

Les étudiants se retrouvent tous les mois dans le groupe JET (Jeunes étudiants Touraine), avec Eric Varret 02.47.58.75.91.

Mais nous n'oublions pas les anciens ! Le service compassion-solidarité a été réorganisé avec un responsable pour plusieurs villages. C'est Arlette Desforge qui est chargée de Chaveignes. Pour recevoir la visite d'un paroissien ou du Prêtre, contacter la permanence à l'église. En février, la fête des malades permettra à ceux qui le souhaitent de recevoir le sacrement de l'Onction des Malades.

Rappelons que la Paroisse regroupe 16 communes autour de Richelieu. Son église principale est l'église Notre-Dame de Richelieu, où la Communauté Catholique sera heureuse de vous accueillir :

- Permanence d'Accueil : à l'église, lundi et samedi de 10h à 12h, mercredi de 14 h à 16 h, et vendredi de 10h à 11h, pendant laquelle vous pouvez demander le Baptême de votre enfant, l'inscrire au Catéchisme, pour un mariage, demander une intention de Messe, demander un renseignement ...

- Permanence du Père Xavier Malle : Vendredi après la Messe du Marché de 11h30 à 12h15.
La charge de la Paroisse est confiée par l'Evêque à la Communauté de L'Emmanuel, dont les Prêtres résident au Presbytère de L'Ile-Bouchard. Le Père Malle (02.47.58.52.29) est vicaire pour le Richelais.

- Un couple relais paroissial habite au Presbytère de Richelieu, Arnaud et Odile Sesboüé, pour vous accueillir en dehors des heures de permanence à l'église.

- Adresse de la Paroisse :

2, rue Henri Proust 37120 RICHELIEU tél/fax 02.47.58.10.91 ; catholique.richelieu@free.fr

FLEURISSEMENT D E LA COMMUNE

Comme les années passées, la commune s'est dotée de 7 nouveaux bacs à fleurs, ce qui porte le total, sauf erreur de ma part, à 25 environ, répartis essentiellement à La Coupure du Parc, Route de Tours et Avenue Le Sablon. D'autres secteurs sont programmés pour les années à venir.

En 2006, il nous faudra trouver des plantes et fleurs résistant mieux à la sécheresse car cette année le résultat n'a pas été probant malgré les arrosages fréquents. A améliorer donc.

P.S. : un grand merci à toutes les personnes qui ont bien voulu décorer les sapins de Noël. L'an prochain, nous en mettrons encore plus.

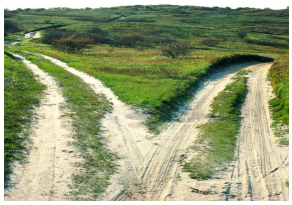

REMEMBREMENT

Dans le cadre des différents travaux restants, la voirie a pu être pour une majeure partie réalisée sur notre commune, opération prévue et effectuée grâce aux subventions obtenues de l'Europe et du Conseil Général soit 80% en tout. 20% sont donc restés à la charge de la commune. Certains secteurs non prévus initialement ont pu être réalisés. En effet, dans notre projet, certains circuits goudronnés seront pris en charge par le Conseil Général dans un délai de 10 ans (soit 100kms de voie au niveau du canton)

Compte tenu du coût imposant (140 000 €), il est demandé à tous de respecter l'effort collectif entrepris en évitant toutes dégradations, par une bonne utilisation et le respect des limites de plantations.

Dans l'attente d'un subventionnement complémentaire, il est prévu de réhabiliter, besoin s'en faut, la voirie allant de la Route de l'Ile Bouchard (RD 757) passant par Purzon pour rejoindre la limite communale à la Combe.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

14 Juillet … fête nationale partout en France …
A Chaveignes, c'est en plus la fête de la randonnée pédestre !

Pour la 2ème année, les chaveignais et chaveignaises, sont partis sur les sentiers de la commune, accompagnés de Gilles, le guide local.

Sur les hauteurs de Purzon (117 mètres), comme le temps s'y prêtait nous avons découvert 13 clochers. Pour nous requinquer, une halte gourmande et rafraîchissante était sympathiquement préparée et nous attendait.

Après cette pause, nous sommes repartis … quelques uns « traînent » déjà …

Nous découvrons La Courtaudière (ancienne propriété des missionnaires de Richelieu). La Viellerie, Bréjouisse, Aillon … Nous étrennons la table de pique-nique installée depuis quelques mois avec une nouvelle dégustation des produits locaux… Il fait de plus en plus chaud, nous transpirons, quelques marcheurs montent dans la voiture balai… tout le monde a hâte d'arriver … Ensuite quelques kilomètres et nous apercevons le clocher de l'église ... Ouf, enfin…

C'est dans la magnifique cour du presbytère, sous le tilleul, que tout le monde s'est retrouvé autour de la table, pour déguster à la bonne franquette une collation…

Belotes, parties de boules, papotages… ont terminé cette agréable journée.

A l'année prochaine, encore plus nombreux.

JOURNÉE DU 11 NOVEMBRE

Le vendredi 11 novembre a été célébré l'armistice de la première guerre mondiale. Après la cérémonie religieuse à l'église Notre Dame de Richelieu et le dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts de la commune de Chaveignes, la population s'est retrouvée autour d'un vin d'honneur.

Ce même jour, le CCAS (Centre Communal d'Action Social) a offert et organisé le repas aux personnes de 70 ans et plus, de notre commune. Environ 65 personnes se sont réunies pour déguster le délicieux déjeuner préparé par « Le Gargantua ».

Cette année, et pour la seconde fois, Christian MALLET, est venu animer ce repas, et fredonner quelques ritournelles, que chacun a pu reprendre allégrement dans la joie et la bonne humeur.

Certains nous ont montré leur talent de danseurs (valses, tangos, madison…)A la nuit tombante, chacun est reparti enchanté de cette journée … et en se disant « à l'année prochaine »

Un marché super…

Eh oui, notre neuvième marché fermier - marché gourmet est passé et il faut le dire, ce fut une fois de plus, une grande réussite.

Tout a contribué à son succès :

le soleil d'abord qui a été des nôtres tout au long de la journée et qui nous a permis de battre (sans doute ?) le record d'affluence (il fallait voir la place noire de monde dans l'après-midi !),

la mobilisation massive des bonnes volontés et des associations de la commune qui a permis une organisation efficace et bien rôdée, le tout chapeauté par notre animateur de la première heure, toujours aussi amoureux des saveurs du terroir et du bien manger.

les exposants ensuite, plus nombreux cette année, parmi lesquels 10 nouveaux. Ah les nonnettes et le pain d'épices fondant, l'huile de noix et l'huile de noisette au goût si fruité, le cresson qui s'est vendu comme des « petits pains » à tel point que le producteur a dû retourner chez lui en chercher, la géline de Touraine (la belle dame noire) à la chair si subtile, les noix de jambon et autres cochonnailles, les fouées fourrées au beurre d'escargot (un délice !), la bernache et vin nouveau et j'en passe et des meilleurs. Oui, c'est vraiment un petit marché qui ravit les yeux et les papilles.

Enfin, le tour du marché ne serait pas complet si nous n 'évoquions pas **la cour du presbytère** et son festival de formes et de couleurs grâce à nos petits jardiniers en citrouilles et potirons, toujours aussi motivés.

Oui, tout cela contribue à donner à notre marché son côté bon enfant et convivial, tant apprécié des petits et des grands.

Le neuvième marché est passé et fut vraiment un marché super ; il nous faut maintenant penser et travailler au prochain qui sera **le 10ème,** alors nous vous donnons rendez-vous le dimanche 15 Octobre 2006, de 9h à 19h .

Tarifs de la salle des fêtes

	Habitants de la commune	Habitants hors de la commune
Une journée	80.00 €	135.00 €
Deux journées	125.00 €	210.00 €
Vin d'honneur ou réunion	30.00 €	35.00 €
Chauffage par jour	30.00 €	30.00 €
Associations ayant leur siège social à Chaveignes		31.00 €
Associations oeuvrant en faveur de l'emploi		31.00 €
Caution restituée ou retenue suivant l'état du parquet		30.00 €
Caution restituée ou retenue suivant l'état de la salle		122.00 €

Termites et insectes xylophages

Secteurs termités à Chaveignes ou susceptibles de l'être à plus ou moins long terme.

Dans notre bulletin municipal N°15 de Décembre 2001, nous vous indiquions qu'un arrêté préfectoral en date du 18 Octobre 2001 avait été pris dans lequel était déterminée la zone infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme, dans le triangle formé par l'Avenue de la Coupure du Parc, l'Avenue du Sablon et la Rue de la Croix Moussé.

Courant Janvier prochain, les personnes situées dans ce périmètre recevront un courrier les invitant, dans un délai de six mois, à faire effectuer à leurs frais un état parasitaire de leur bien et à communiquer le résultat à la mairie. Ainsi nous pourrons surveiller l'évolution ou la régression de cet insecte xylophage des plus destructeurs. Nous espérons que vous comprendrez le bien fondé de notre demande et vous en remercions par avance.

P.S. : ne sont pas concernées les personnes ayant déjà fait traiter leur propriété par une entreprise agréée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Richelieu

La Communauté de Communes du Pays de Richelieu (CCPR)

Approbation du compte administratif 2004

Section de fonctionnement
- Résultat reporté (excédent) ..... 1 080.08 €
- Dépenses..... 998 125.36 €
- Recettes ..... 1 297 180.52 €
- Résultat de clôture (excédent) ..... 299 055.16 €

Section d'investissement
- Résultat reporté (déficit) ..... 169 538.64 €
- Dépenses ..... 1 379 276.12 €
- Recettes ..... 1 200 457.33 €
- Résultat de clôture (déficit) ..... 178 818.79 €

Approbation du compte administratif 2004 de la charte commerce et artisanat :

Résultat définitif
- Résultat d'investissement (déficit)..... 29 279.47 €
- Résultat de fonctionnement (excédent) ..... 10 571.94 €
- Résultat d'ensemble (déficit) ..... 18 707.53 €

Approbation du compte administratif 2004 du service des ordures ménagères :

Résultat définitif
- Résultat d'investissement (déficit)..... 16.99 €
- Résultat de fonctionnement (excédent) ..... 72 310.89 €
- Résultat d'ensemble (excédent) ..... 72 293.90 €

Une grosse partie de l'excédent est nécessaire au surcoût de la déchetterie en 2004.

Subventions 2005 : le montant accordé d'élève à 85 500 €. Malgré tout, le conseil communautaire charge la commission compétente d'examiner les besoins supplémentaires de l'office de tourisme ainsi que les besoins financiers de l'association §Arc en Ciel. Les trois plus grosses subventions sont allouées aux associations, Arc en Ciel (20 000 €), Agir pour l'Emploi (15 000 €) et l'office de tourisme (35 000 €).

Budget primitif 2005 : le budget principal, s'équilibre ent recette et en dépense comme suit :

Section d'investissement ..... 1 599 347.45 € Section de fonctionnement..... 1 305 672.31 €

Produit fiscal attendu et les taux d'imposition : le conseil décide de ne pas appliquer de variation et fixe ainsi qu'il suit les taux d'impositions additionnelles :

Taxe d'habitation ..... 0.861 % Taxe sur le foncier bâti..... 1.28 %
Taxe sur le foncier non bâti..... 3.15 % Taxe sur la taxe professionnelle..... 1.03 %
La taxe professionnelle de zone est de 10.93 % pour un produit fiscal attendu de 192 149 €.
Les produits fiscaux :

Taxes additionnelles ..... 173 010 €. Nécessaire à l'équilibre du budget ..... 366 483 €
Montant des allocations compensatrices ..... 13 246 € Produit fiscal attendu ..... 365 159 €.

Tranche 5 du lotissement de la zone industrielle de Richelieu – Champigny Sur Veude

Création d'une voirie interne au lotissement qui permettra d'achever la jonction entre la partie Nord et la partie sud du site d'activité, desservir deux nouvelles parcelles représentant une surface totale de plus de 7 000 m² dont l'une pourra accueillir un bâtiment relais. Ainsi que d'offrir un accès sécurisé à l'arrière de la zone pour les entreprises situées le long de la RD 749. Les travaux consistent à la création d'une voirie de 300 mètres, des réseaux correspondants d'un bassin incendie et des espaces verts. Les dépenses s'élèvent à 245 000 €uros. Les subventions sont réparties comme suit : Conseil Général 40 %, Conseil Régional 40 %. Il reste 20 % à la charge de la CCPR ;

Programme de restauration et d'entretien de la Veude et du Mâble

Répartition des coûts prévisionnels de la totalité des travaux

Restauration ..... 228 918.47 € TTC
Entretien ..... 46 549.32 € TTC
Communication ..... 8 537.14 € TTC
Indicateur de suivi ..... 7 293.16 € TTC
Etude finale ..... 9 116.46 € TTC
TOTAL ..... 300 414.55 € TTC

Financement

Conseil Général de la Vienne (30.67%) ..... 92 138.58 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne (30.30%) ... 91 032.49 €
CCPR (23.19%) ..... 69 680.85 €
Commune de St Gervais les Trois Clochers (4.5%)... 13 506.37 €
Conseil Régional Poitou Charentes (3.19%) .... 9 429.35 €
Syndicat du Mâble (2.10%)..... 6 296.34 €
Commune d'Anché (1.27%)..... 3 814.80 €
Commune de Rivière (0.47%)..... 1 409.78 €
Commune de St Christophe (0.10%)..... 294.98 €

Programme de la tranche 1 : elle a débuté fin ocobre 2005 et se terminera ves la fin décembre.

Communes Léméré – Ligré ..... 2.00 kms
Communes Lemreré – Ligré – Assay ..... 1.50 kms
Commune de Champigny Sur Veude ..... 1.00 kms
Communes de Champigny Sur Veude – Chaveignes ..... 1.50 kms
Commune de Chaveignes ..... 1.50 kms
Communes de Chaveignes – Braye sous Faye ..... 2.40 kms
Commune de Jaulnay ..... 1.80 kms

OPAH 2001 – 2005

Bilan de l'OPAH 2001 – 2005

	Nombre de dossiers	Montant de la subvention ANAH	Montant total de subvention	Montant des travaux
Propriétaires occupants	110	172 629.00 €	273 685.00 €	890 087.00 €
Propriétaires bailleurs	43	305 891.00 €	416 167.00 €	1 458 551.00 €
Propriétaires occupants retraités	159	281 682.00 €	422 751.00 €	904 557.00 €
TOTAUX	312	760 202.00 €	1 112 603.00 €	3 253 195.00 €

L'OPAH s'achève à la fin de l'année. Aussi, la poursuite d'une animation dans ce domaine semble vitale pour le territoire de la CCPR afin de favoriser le maintien à domicilie des personnes âgées, les sorties d'insalubrité et la réalisation de logements locatifs à loyers maîtrisés. Dans ce but, la création d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur ces thèmes serait le moyen de créer un cadre juridique permettant le versement des aides financières et la reconnaissance de l'action par le région Centre pour son financement. Le coût estimatif du suivi et de l'animation du PIG pour un an s'élèveront à 19 600 € HT, le taux de participation de la région est de 60%.

PIG habitat 2006 : maintien à domicilie des personnes âgées et création de logements locatifs à loyer maitrisés, résorption des logements indignes et insalubres.

Argumentaire

I –Maintien à domicile des personnes âgées : au terme de 5 années d'animation sur le secteur, la demande est toujours très importante, ce qui indique que les besoins existent.

II – Création de logements à loyers maîtrisés : la pression sur le logement est de plus en plus forte. Le Richelais a pour lui un avantage ou le différence entre le loyer libre et loyer conventionné est moindre, ce qui ne rebute pas les investisseurs à conventionner leurs logements locatifs.

III – Lutte contre l'habitat « indigne » ou « insalubre » : l'indignité est présente de manière diffuse sur le territoire Richelais, les logement repérés sont le plus souvent des maisons anciennes qui ne correspondent pas aux normes de confort. Un diagnostic approfondi permettra de qualifier la situation à traiter, insalubrité ou péril selon la nature de celle-ci et la position du propriétaire. Une stratégie d'intervention devra être décidé en commission de l'habitat de la CCPR en lien avec les travailleurs sociaux du secteur. Dans la mesure du possible, en respectant les choix de vie de chacun, toutes les solution devront être explorées.

Pôles d'activités intercommunales

La mission de programmation d'assistance de maîtrise d'ouvrage est confiée à l'entreprise A2MO de Chinon pour un coût total de 84 180.00 e HT. Le pôle d'activité pourrait se compose ainsi :

- ✓ Services administratifs – espaces communs : trésorerie, syndicat d'eau, siège de la CCPR , salle plénière avec deux salles de permanence
- ✓ Espace multiservices : office de tourisme, service public de proximité (présentoir), kiosque du citoyen.
- ✓ Espace culturel : salle de programmation culturelle (théâtre) et espace multimédia (Cyber, Internet), école de musique intercommunale.

Lutte contre les termites

Des subventions du Conseil Général et de la CCPR existent toujours. Elles varient de 60% à 80% des travaux effectués en fonction des revenus. Faites en la demande.

Eric DEVIJVER

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE

dans la salle du presbytère

Samedi 14 janvier 2006
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

et le mercredi 25 janvier 2006 de 14 h 00 à 18 h 00
avec la présence de notre ambassadrice du SMICTOM, Alexandra ROBIN

Vos déchets ménagers sont collectés
tous les jeudis à partir de 13 h 00.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM au 0 800 196 595 (appel gratuit)

En cas de changement dans la composition de votre foyer,

je vous demande de bien vouloir nous le signaler lors de la remise de vos sacs

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 8h30 à 12h00
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi de 14h00 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Denis DECESVRE

COMMUNIQUE DU SMICTOM DU CHINONAIS

Septembre 2005

NOUVEAU

En plus de vos journaux, de vos magazines vos prospectus et de vos catalogues, vous pouvez désormais déposer dans votre sac bleu et/ou le conteneur à bande bleue

- vos papiers de correspondance, vos papiers de bureau
- vos enveloppes blanches avec ou sans fenêtre

SONT AUTORISES dans votre sac bleu et/ou le conteneur à bande bleue

SONT INTERDITS

dans votre sac bleu et/ou le conteneur à bande bleue

Couvertures rigides
- de livres
- classeurs
- de cahiers

Enveloppes kraft

les films plastiques
entourant les journaux ou les publicités

TRIONS MIEUX ET PLUS

Vous avez un doute pour le tri ??
Référez-vous aux documents édités par le SMICTOM ou appelez-nous au 0800 195 595

Nous retrouvons encore beaucoup trop d'erreurs dans les sacs jaunes.
Ces erreurs ont pour conséquence de générer des dépenses superflues. Parce qu'elles coûtent cher à la collectivité, chacun d'entre nous se doit d'être vigilant quant à qualité du contenu de ses sacs jaunes présentés à la collecte.
Tous les emballages ne sont pas recyclables, c'est pourquoi il convient de se référer aux seules consignes diffusées dans les documents du SMICTOM du CHINONAIS.
Pour les obtenir, appelez-nous au 0 800 196 595 (appel gratuit)

Emballages plastiques non recyclables à déposer dans le sac noir :
- Barquettes plastique ou polystyrène
- Sacs ou sachets plastique
- Pot de yaourt ou de petit suisse
- Pot de crème fraîche
- Pots et barquettes de fleurs
- Essuie-tout, mouchoirs en papier usagés
- Couches culottes
- Etc

Le tri au jardin

Le compostage : le recyclage au naturel !

Près d'un tiers de nos poubelles est composé de déchets fermentescibles (déchets de cuisine et de jardin). Traiter cette catégorie de déchets avec les ordures ménagères est du gâchis et génère des dépenses superflues que l'on peut aisément éviter.

Ainsi, le SMICTOM vous propose de vous doter de composteurs individuels pour **recycler vos déchets verts**.

Composter, permet de réduire intelligemment sa quantité de déchets à traiter par incinération ou enfouissement. C'est aussi un excellent moyen de produire un amendement pour le sol qui peut améliorer sa texture et sa fertilité.

Si vous êtes intéressé(e) par un composteur, réservez-le dès à présent en nous retournant ce coupon de réservation.
Votre composteur sera à retirer à Chinon :

Attention seuls les habitants du SMICTOM du CHINONAIS peuvent bénéficier de cette opération.
Réservation préalable obligatoire.

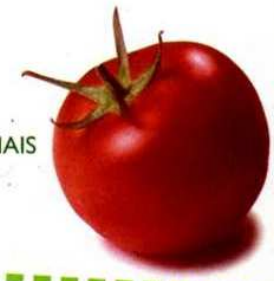

BULLETIN DE RESERVATION

Je suis intéressé(e) par la pratique du compostage et réserve dès à présent :

☐ un composteur plastique ☐ un composteur bois

Que je viendrai chercher à Chinon :

Le[1] .....

(1) préciser la date

Qu'est-ce que le compostage ?

C'est un procédé biologique naturel qui décompose et transforme la matière organique en humus. Plusieurs micro-organismes dont des bactéries et des champignons interviennent dans ce processus.
Les résidus alimentaires, de jardinage, les feuilles, le papier, le bois, le fumier, etc sont d'excellentes matières organiques pour le compostage.

Comment composter ?

Pour composter, il vous suffit de mélanger les divers déchets organiques que vous produisez, de les aérer et de surveiller l'humidité.

Bien mélanger les déchets entre eux, et bien veiller à varier les apports (ne pas mettre uniquement de la pelouse par exemple) sont les règles de base à observer pour la réussite du compostage.

Quels déchets composter ?

Les déchets de la cuisine

Les épluchures de légumes, les filtres et marc de café, les sachets de thé, les restes de repas d'origine végétale, le papier journal, le papier essuie-tout...

Les déchets du jardin

Les fleurs fanées, les fanes de légumes, les mauvaises herbes, les tontes de gazon, les feuilles mortes...

Composteur bois de 300L à 23€

dimensions :
hauteur : 78 cm
largeur : 65 cm

Composteur plastique de 320L à 15€

dimensions :
hauteur : 85 cm
largeur : 76 cm

Conditions pour participer à cette opération :

Le règlement s'effectue sur place lors du retrait du composteur.

Les composteurs, réservés aux habitants du SMICTOM du CHINONAIS, doivent être utilisés sur le périmètre du SMICTOM du CHINONAIS. Ils sont destinés exclusivement à recycler les déchets verts.

Réservation préalable obligatoire.

www.otc.fr imprimé sur du papier recyclé - imprimerie label vert

N° Vert 0 800 196 595
NUMERO GRATUIT

COUPON RÉPONSE

Nom ..... Prénom .....

Adresse.....

Commune ..... Téléphone .....

SMICTOM du CHINONAIS • BP 203 • 37502 CHINON CEDEX

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Notre patrimoine a de l'avenir

L'eau, à préserver des pollutions !

J'en appelle au jardinier qui sommeille en vous.... Pour lutter contre ces petites mauvaises herbes qui nous chagrinent tant, il n'est pas forcément nécessaire (voire fortement déconseillé) de recourir au désherbants chimiques ou autres pesticides qui seront autant de produits toxiques pollueur de l'eau.

Pensez au paillage

Il est efficace dans vos potagers, sous les arbres, les arbustes, les haies ou les rosiers. Il évite la pollution de notre eau (potable) par des produits cancérogènes, il assure une protection du sol contre le tassement, le dessèchement du sol et favorise le développement de la vie biologique (ces vers de terre qui aèrent le sol).

Vous trouverez mille et un conseils dans la revue *Les quatre saisons du jardinage* ou dans les ouvrages ci-après :

- **Le guide malin de l'eau au jardin**, *Jean-Paul Thorez*, 160 pages, 22 €
- **L'eau à la maison, mode d'emploi écologique**, *Sandrine Cabrit-Leclerc*, 192 pages, schémas et photos, 25 €
- **Compost et paillage au jardin : recycler, fertiliser**, *Denis Pépin* 160 pages, 18 €
- **Jardiner bio, c'est facile**, 128 pages, 13,87 €

en vente dans les coopératives bio ou en ligne sur http://www.terrevivante.org/

Approchez-vous... la nature vous parle !

Envie de prendre l'air ?

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine vous propose comme chaque année de retrouver le **Carnet de découverte de mars à décembre 2006**. Ces sorties accompagnées seront l'occasion pour vous de découvrir un **patrimoine exceptionnel aux mille richesses** : oiseaux, insectes, crapauds, champignons, orchidées, Loire, rivières, troglodytes, patrimoine bâti...

Vous pourrez également déguster nos produits du terroir lors de **sorties gastronomiques** (poires tapées de Rivarennes, baies et fruits sauvages, courges...) ou partager des instants d'émotion lors des **sorties nocturnes** (brame du cerf, contes en forêt...).

Retrouvez également dans ce carnet les **sentiers d'interprétation**, des balades en **canoë-kayak** réalisés par le Parc et ses partenaires pour vous donner les clés de la découverte du territoire.

epuis l'année dernière, certaines sorties et sentiers e randonnée sont accessibles aux personnes à obilité réduite et aux familles avec poussette. De plus, un fauteuil roulant adapté aux sorties nature et randonnées est mis gratuitement à la disposition des personnes à mobilité réduite sur simple demande, à la Maison du Parc.

Carnet disponible à partir de mars 2006 dans tous les offices de tourisme du territoire ou à la Maison du Parc.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - 7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau
Tél : 02 41 53 66 00 – Fax : 02 41 53 66 09 - Site web : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Notre patrimoine a de l'avenir

Et si on parlait d'avenir ?

Vous vivez sur le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. A l'heure où le Parc prépare sa nouvelle charte qui fixe ses ambitions pour les dix prochaines années, votre opinion est aussi importante que celle des 177 000 autres habitants de ce territoire.

C'est pourquoi un document intitulé « ***Vers une nouvelle charte 2007-2017. Ensemble, bâtissons notre avenir*** » est mis à votre disposition à la mairie et dans les commerces de votre commune. N'hésitez pas à vous le procurer et à le lire attentivement. Vous comprendrez que **vivre dans un Parc naturel régional**, c'est œuvrer au quotidien **pour préserver son cadre de vie et celui de ses enfants.**

Votre avis est important ! Venez vous exprimer lors des **réunions publiques** organisées près de chez vous début 2006...

Informez-vous !
- dans la presse,
- dans vos bulletins municipaux,
- à la Maison du Parc (à Montsoreau - 49) : 02 41 53 66 00
- sur Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Aujourd'hui le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, c'est 136 communes sur 2 départements et 2 régions, 253 000 hectares et 177 000 habitants.
Et demain ?

Permanences architecturales et paysagères gratuites

Le Parc naturel régional, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC), a mis en place des **permanences gratuites** assurées par un architecte-conseil, pour les **particuliers** qui envisagent des travaux de restauration, d'extension, de construction ou d'aménagement paysager et qui habitent sur le territoire du Parc.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec notre architecte dès que vous avez l'intention de construire ou de rénover.
Les permanences pour le premier semestre 2006 sont les suivantes :
- à la Salle des Associations d'**AZAY-LE-RIDEAU** le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la Maison de la Formation de **BOURGUEIL** le 3ème vendredi de chaque mois de 14h à 17h,
- à la Mairie de **CHINON** le 1er lundi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la Mairie de **RICHELIEU** le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h.

Pour prendre rendez-vous, contacter Mme Virginie DUCHIRON
à l'ADUC : 02 47 93 83 83

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - 7, rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau
Tél : 02 41 53 66 00 – Fax : 02 41 53 66 09 - Site web : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

COMMUNIQUE DE PRESSE

Du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre et Loire

SERVICE PUBLIC D'AIDE ARCHITECTURALE

Vous souhaitez **faire construire, restaurer, aménager**. La loi a déclaré **la qualité architecturale d'intérêt public**. Les particuliers et les collectivités locales peuvent bénéficier **gratuitement** des Conseils

D'ARCHITECTES CONSULTANTS

Du Ministère de la Culture et de la Communication

A partir du 7 novembre 2005, **des permanences hebdomadaires** seront installées dans les **mairies-centres** ou les sièges de **communautés de communes.**

Mairie de TOURS Tel. 02.47.21.65.39 M. FOUCAULT
Agglomération TOURS PLUS Tel. 02.47.80.11.11 M. FOUCAULT
Mairie de STE MAURE DE TOURAINE Tel. 02.47.65.40.12 M. FOUCAULT
Mairie de NEUILLE PONT PIERRE Tel. 02.47.24.30.31 Mme BRAZILLER
Mairie de LANGEAIS Tel. 02.47.96.12.50 Mme BRAZILLER
Mairie d'AMBOISE Tel. 02.47.23.47.23 Mme BELLE
Mairie de CHATEAU RENAULT Tel. 02.47.29.85.50 Mme BELLE
Mairie de LOCHES Tel. 02.47.91.19.56 Melle JUST
Mairie de PREUILLY SUR CLAISE Tel. 02.47.94.50.04 Melle JUST

Pour les communes situées dans le périmètre du Parc Naturel Régional Anjou Touraine (PNR), l'aide architecturale assurée par Madame Virginie DUCHIRON à l'ADUC (02 47 93 83 83) se poursuit comme par le passé.

N'hésitez pas à appeler un de ces numéros, selon la localisation de votre projet, pour prendre un rendez-vous.

Consultez le plus tôt possible, dès que votre programme est établi.

Le SDAP d'Indre et Loire (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) est à votre disposition pour davantage d'informations

Tel. : **02.47.31.03.03**
Adresse email : **sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr**

ASSAD

L'Automne Paisible du Richelais

Est une association de service, de soins et d'aide à domicile. Elle a pour valeurs le respect de l'usager, la convivialité et n'a pas de but lucratif. Plaçant les personnes au cœur de son action, les membres de l'ASSAD de Richelieu veillent à ce que les prestations assurées soient conformes à leurs attentes et à leurs besoins, dans un esprit de confiance, de proximité, de rapidité et d'efficacité.

Un service pour aider les personnes dépendantes

Vous faites maintenant partie des seniors ou vous avez perdu momentanément ou durablement votre autonomie, suite à un accident ou à une maladie, notre association peut vous aider non seulement sur le plan ménager, mais aussi, au quotidien, en vous apportant, par la présence rassurante d'une aide à domicile, une écoute attentive et proche.

Pour la vie quotidienne, les services ménagers

L'aide à domicile est une professionnelle qui intervient pour aider à l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne des personnes rencontrant des difficultés passagères ou durables. L'ASSAD « Automne Paisible du Richelais » vous offre un service de qualité grâce à une équipe dynamique d'aide à domicile discrète, performante et dévouée.
Les aides à domicile vous aident à accomplir les principaux actes de la vie quotidienne : elles se chargent des travaux quotidiens de la maison : le ménage courant, la vaisselle, le repassage, le raccommodage, l'aide à l'habillage, au lever et au coucher ... **Elles peuvent aussi accompagner la personne dans ses sorties** (au marché, au musée, au lieu de culte …) ou encore l'aider dans ses démarches administratives. Un lien social est ainsi maintenu, chaque jour, dans un esprit de service et de contact humain.

Pour vous renseigner, Mme Véronique DOUBLET, directrice et responsable du secteur et Mmes Dominique BURY et Claudette BOISDY, agents de bureau, se mettent à votre disposition. Elles étudieront avec vous la solution la mieux adaptée à votre cas. En ce qui concerne l'aspect financier, toutes les possibilités d'aide vous seront clairement exposées, afin de déterminer celle qui sera retenue en fonction de votre budget.

N'hésitez pas à prendre contact au 02 47 58 26 21 ou
au bureau 3Bis, rue de Loudun 37120 Richelieu

Permanences : Lundi et Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 9 h à 12 h et Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h
Le bureau est fermé le mardi toute la journée et le jeudi après-midi,
ces jours étant consacrés aux visites à domicile.
En cas d'urgence, vous pouvez contacter Mme M.J LEPLATRE, présidente au 02 47 58 10 42

ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE

18 rue de Loudun
37120 RICHELIEU

SERVICE TRAVAILLEUSE FAMILIALE

La travailleuse familiale assume une mission sociale directement au domicile des familles. Cette action vise à maintenir l'équilibre familial lorsqu'il est plus ou moins perturbé par une maladie ou des difficultés sociales.

C'est une professionnelle qui est à l'écoute des besoins des familles aidées qui peut accompagner la mère de famille ou assumer momentanément sa fonction sous tous les aspects psychologiques, affectifs, administratifs, ménagers, etc.

En cas de besoin
Contacter Me MONTIER
☎ *02.47.58.37.12*

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Ce service est destiné aux personnes de plus ou de moins de 60 ans et intervient pour effectuer les tâches ménagères, l'aide aux courses, aux repas, à la toilette... pour des gardes jour...

Vous sortez de l'hôpital, vous êtes fatigués, n'hésitez pas à nous appeler nous sommes là avant tout pour vous renseigner et nous étudierons votre situation.

Le service est en relation avec les caisses de retraite, le Conseil Général, les Assistantes sociales...

En cas de besoin
Contacter Me DERNONCOURT
☎ *02.47.58.12.19*

SERVICE de SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Ce service est destiné aux personnes de 60 ans et + ainsi qu'aux handicapés de plus de 20 ans. Il intervient sur demande du médecin, de l'hôpital, de la famille, d'un voisin ou du patient lui-même.

Des aides-soignantes se déplacent à domicile pour des soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, préventions d'escarres, mobilisation...).

Le service comprend 20 lits à domicile et est en relation avec les médecins, les hôpitaux, les Assistantes sociales. Si le service est complet, la responsable est là pour trouver une autre solution.

En cas de besoin
Contacter Me TURPIN
☎ *02.47.58.12.19*

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Adresse : Le Bourg 37120 CHAVEIGNES

Téléphone : 02 47 58 16 74

Fax : 02 47 95 31 16

Adresse électronique : mairiedechaveignes37@wanadoo.fr

PERMANENCES DU MAIRE

Lundi de 8 H 15 à 12 H 00

Mercredi de 14 H 00 à 16 H 00

Vendredi de 13 H 30 à 17 H 00

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8 H 15 à 12 H 00

Mardi de 8 H 15 à 12 H 30

Mercredi de 14 H 00 à 16 H 00

Jeudi de 8 H 15 à 12 H 30

Vendredi de 13 H 30 à 17 H 00

La boîte aux lettres se situe en face de la mairie, de l'autre côté de la place, contre le mur. Elle se trouve dans un groupe de boîtes, en haut à gauche. Elle est de couleur marron.

Les nouveaux habitants peuvent obtenir en mairie
tous les renseignements nécessaires sur la vie et les services communaux.

Comice agricole

Cette année, le Comice Agricole aura lieu sur le canton de Richelieu début septembre 2006. Il sera donc demander à toute les communes de participer. Lors du bal organisé à La Tour Saint Gelin le 11 mars 2006, aura lieu l'élection de la Reine et de ses dauphines. Toutes les jeunes filles intéressées par cette élection sont cordialement invitées à s'inscrire à la mairie.

LES HABITANTS ONT LA PAROLE

Si vous souhaitez apporter un témoignage sur un fait historique, un évènement, une anecdote sur la vie passée ou présente de notre commune, merci de nous contacter, vos propos seront rapportés dans les bulletins à venir. Alors à vos plumes et crayons et à bientôt.

PROCESSION POUR LA BÉNÉDICTION DU CALVAIRE

SITUÉ PRÈS DU ROND-POINT DU CARREFOUR DU PAYS DE RICHELIEU

Le 04 novembre 1954

Historique : La croix est en bois avec le Christ en chêne massif et un socle en pierre. Le Christ a été sculpté par Monsieur Jean-Yves LE PAPE, neveu de l'ancien curé de Courcoué, Jean-Marie LE PAPE. La croix actuelle a été faite par Monsieur Gatien NIVERT, charpentier à l'époque. Celle d'origine avait été projetée à terre par une tempête. Le Christ n'avait pas subi de dégât.

PRÉSENCE DES CALVAIRES SUR LA COMMUNE

Calvaire situé près du rond point du carrefour du Pays de Richelieu

Calvaire de la Croix Moussé

Cette croix installée en hommage à Madame Moussé décédée le 11 juin 1885 au presbytère de Sainte Radegonde. Elle avait eu un fils Henri qui devint abbé et curé de Ste Radegonde.

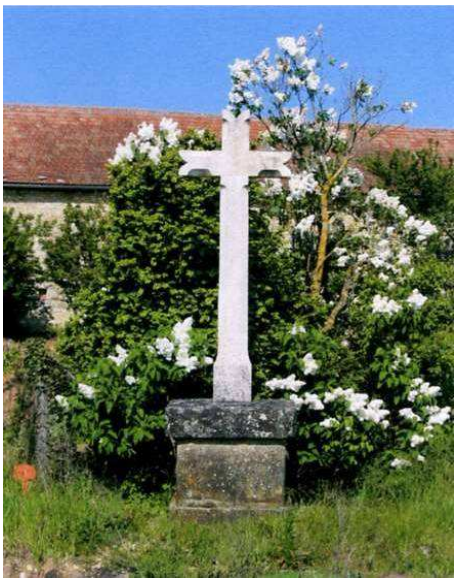

Calvaire situé au lieu-dit Chauvin

Calvaire du Bois de la Pichardière

Calvaire à la sortie du bourg de Chaveignes au bord de la route de Champigny Sur Veude